



# Commune de Monéteau

## COMPTE RENDU DE LA REUNION 2 février 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Salle « Pierre et François » au Foyer Communal de Monéteau, le 02 février 2004, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,  
MM. Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjointes.  
Mmes et MM. Annie DAMMAN, Henri SILVAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Yvette SALA et Isabelle MAOUNY, excusées et représentées.  
Mmes Nelly RIMBERT et Marie LEGENDRE, excusées.

Secrétaire de séance : Mme Martine BLANVILLAIN.

### REMBOURSEMENT SECHERESSE

Dans le cadre des conséquences de la sécheresse 2003 sur l'agriculture il a été procédé au dégrèvement d'office sur l'impôt foncier des propriétaires des pertes de récolte. Il est donc nécessaire de répercuter ce dégrèvement sur les exploitants, à savoir :

- \* M. LEFET Yves pour 57.54 €
- \* M. LEFET Laurent pour 58.00 €
- \* M. BERTRAN Jean-Paul pour 40.46 €
- \* M. LECLERC Raymond pour 9.28 €

### CLASSE PATRIMOINE JJ. ROUSSEAU – Année 2003/2004

Le Maire donne connaissance du coût du séjour de la classe PATRIMOINE 2003/2004, qui s'élève à 369.45 € pour le groupe scolaire JJ. ROUSSEAU du 10 au 15 mai 2004 à VOUNEUIL (Vienne) « Les Chalets de Moulière »

Le Conseil décide de maintenir le principe d'une participation avec une quote-part des parents. Cette dernière sera fonction de l'impôt sur le revenu 2002 payé en 2003 par chaque famille avec une participation forfaitaire de 95 €

Montant de l'Imposition	Participation des Familles	Participation communale
au-dessous ou égal à 234,99€	57,95 + 95 = <b>152.95 €</b>	216,50 €
de 235 à 1193,99 €	97,45 + 95 = <b>192.45 €</b>	177,00 €
de 1194 à 2265,99 €	147,45 + 95 = <b>242,45 €</b>	127,00 €
de 2266 à 3067,99 €	188,95 + 95 = <b>283,95 €</b>	85,50 €
de 3068 à 4578,99 €	216,45 + 95 = <b>311,45 €</b>	58,00 €
au-dessus de 4579 €	248,45 + 95 = <b>343,45 €</b>	26,00 €

### LOCATION DU PODIUM

La Commune est propriétaire d'un podium qu'elle met occasionnellement à disposition d'autres utilisateurs ; il est donc souhaitable de fixer un prix de location.

Le Conseil Municipal décide de fixer à **5 €** l'élément à prendre sur place

### **CONVENTION BANQUE ALIMENTAIRE**

Comme chaque année la Banque Alimentaire nous transmet une convention pour mise à disposition des personnes en difficulté des denrées alimentaires moyennant une cotisation annuelle statutaire fixée à 40 € pour l'année 2004.

Ce qui permet à la commune de bénéficier d'une livraison mensuelle de denrées

Accord du Conseil Municipal.

### **CONVENTION CIELECRAN**

Avec la reprise par la société CIELECRAN du VTHR pour poursuivre la diffusion de spectacles sur grand écran, le Conseil Municipal est appelé à examiner la convention avec la nouvelle société pour une durée de deux ans reconductible au tarif annuel de 7 500 €HT ( 7 912,50 €TTC). Cette proposition prendrait effet au 15 janvier 2004.

Accord du Conseil Municipal.

### **ZONE D'ACTIVITES DE MACHERIN – PROMESSE DE VENTE FORGET-FORMATION**

Par délibération du 2 octobre 2002 le Conseil avait décidé la vente d'un terrain au lieu dit « Sur Macherin » au profit de FORGET FORMATION ou tout autre société ou personnes pouvant s'y substituer. Le cabinet GEOMEXPERT a établi le document d'arpentage pour le détachement de la parcelle nécessaire au projet. La parcelle est cadastrée BC 240 pour une surface de 5 500 m<sup>2</sup>.

Accord du Conseil Municipal pour la vente au prix de 7,62 €HT le m<sup>2</sup> - le maire est autorisé à signer la promesse de vente devant Maître Chantier, Notaire à Appoigny 89380, et la vente.

### **REPORT PAIEMENT DE LA TLE – SCI de l'Auxerrois**

La SCI DE L'AUXERROIS sollicite un report du paiement de la TLE compte tenu des appels successifs concernant la CDEC et du non commencement des travaux.

Le Conseil Municipal, devant le bien fondé de la demande accepte le report du paiement de la Taxe Locale d'Equipement et décide la remise gracieuse des pénalités ou intérêts de retard générés par cette situation.

### **PARKING DE LA MAIRIE – COORDINATION SPS**

La Société VEM propose une mission de coordonnateur SPS pour l'aménagement du parking, de niveau III, d'un montant de 1 220 €HT, ou 800 €HT avec visites et réunions par quinzaine.

Cette proposition comprend les phases préparatoire et réalisation.

Accord du Conseil Municipal pour un montant de 800 €HT

### **EMPRUNT**

Afin de permettre le règlement des paiements liés à l'aménagement de la Mairie, le Conseil décide de contracter un emprunt de 500 000 € au taux de 4,07 % auprès de DEXIA et autorise le Maire à signer le contrat.

## **ZONE D'ACTIVITÉS**

### **MACHERIN**

Après avoir gagné au Tribunal Administratif, la décision favorable de la CDEC, à la SCI de l'Auxerrois, fait l'objet d'un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

La SCI de l'Auxerrois demande le report de la Taxe Locale d'Equipement du fait du recours en appel et du non commencement des travaux.

La Société BATIGRO souhaite s'agrandir et acquérir les terrains sis au Nord de sa parcelle.

### **EX CIGA**

Par courrier du 16 janvier 2004, la société ELITE RESTAURATION nous informe qu'elle renonce à l'acquisition du lot 3 dans l'ex-CIGA

L'ADAPT a demandé le report de la signature de la promesse de vente prévue le 26 janvier, pour cause de coût supplémentaire lié à l'amiante.

Deux promesses de vente ont toutefois été signées pour les lots 1 et 4.

## **LOTISSEMENT F. BROCHET**

Le lotissement est accepté sans fouilles archéologiques.

## **COMMISSION URBANISME**

- Réunie le 10 janvier pour examiner le projet d'aménagement du parking annexe de la mairie.

L'idée générale du projet est conservée, quelques aménagements sont supprimés (bornes amovibles, revêtement en béton désactivé et marquage en pavés) maintien du mur arasé côté rue.

- Les travaux de la Mairie se poursuivent sans problèmes majeurs. Le chantier prend un peu de retard.
- La démolition de l'Hôtel de la Terrasse est programmée en février.
- Le Conseil retient le cabinet VEM comme coordonnateur SPS pour l'aménagement du parking mairie.

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Deux dossiers sont soumis au Conseil qui ne préempte pas.

## **ANTENNE TÉLÉPHONIQUE**

Le Conseil ne souhaite pas modifier le P.O.S. et demande qu'un autre emplacement soit trouvé.

## **IMPLANTATION YONNE.RÉPUBLICAINE.**

Le règlement du P.O.S. permet une hauteur exceptionnel pour les parties techniques.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- M. BIDEAU a reçu plusieurs élus de Gurgy au sujet des nuisances de la zone industrielle.
- SIVU : Mme MAOUNY est remplacée par M. Paolo ZAROS.
- Invitation du Conseil à la bourse aux Minéraux le week-end des 7 et 8 février.
- M. PORTUGUEZ est le nouveau président de l'USCM.

---

### Prochain Conseil :

**lundi 1<sup>er</sup> mars à 20h15**

avec Débat d'Orientation Budgétaire

**lundi 29 mars à 20h15**

avec vote du Compte Administratif 2003 et budget 2004 et choix délégation service assainissement.

---

### Prochaines réunions

**Commission de Voirie** : samedi 14 février à 9 h 15

**Commission de finances** : Jeudi 19 février à 18 h 30 au Foyer

---

### **Tour de table**

M. SALMON : Ou en est l'école de Sougères ?

réponse : pas de suppression dans l'immédiat (17 enfants et non 7)

réouverture possible d'une classe à Victor Hugo liée à la livraison des logements du Séquoia 2

M. IMBERT : a retenu les ordinateurs périmés du Conseil Général pour les écoles.

M. DUGNY : envisage de changer d'éditeur pour l'agenda.

Mme DAMMAN : le dossier déchets ménagers – ou en est-il ?...

---